



Chez Mme et M GIRERD **en présence de**

Jean-François GIROUD, Bernadette TARDY, Gérard MARECHAL, Andrée CLARET, Wilfried TISSOT, Claire SIMON, Brigitte BIENASSIS (maire) et Louis BOCCHINO (adjoint).

Animation : Christophe ERROUËT (conseiller municipal) et Jean-Louis MONIN (Vice-président à la CCCC, en charge du Projet de territoire).

1. LE PROJET DE TERRITOIRE

Présentation de Jean-Louis MONIN, vice-président de la CCCC et maire de Saint-Laurent-du-Pont

La CCCC a lancé l'élaboration de son projet de territoire : devenir et perspectives du territoire à 30 ans.

Après avoir établi le diagnostic (réunions publiques, concertations avec les habitants et les différents acteurs économiques et sociaux du territoire) en termes de valeurs, activités, équipements, ressources, points forts et points faibles dans tous les domaines, l'ensemble des élus de la CCCC a défini des orientations dont les grandes lignes sont présentées par Jean-Louis Monin et décrites sur le document ci joint.

Les échanges avec les participants portent sur les points suivants

- l'importance de la préservation et du maintien des paysages, notamment en lien avec le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui couvrira l'ensemble du territoire Coeur de Chartreuse
- le développement de l'économie, autour des zones d'activité mais aussi au sein des bourgs et des hameaux. Pour se faire, le déploiement du très haut débit est nécessaire. La CCCC contribue au financement des travaux qui sont programmés par le département de l'Isère sur plusieurs années, il en sera de même côté Savoie
- la qualité du « vivre ensemble » concernant notamment les services à l'enfance et la petite enfance
- le tourisme, notamment le ski avec la prise de compétence « ski et remontée mécanique » par la CCCC cette année
- la mobilité avec une volonté d'optimiser les déplacements et de mutualiser les moyens (auto stop organisé, co voiturage, auto-partage)
- l'énergie : La CCCC est maintenant territoire à énergie positive (TEPOS) dans l'ensemble « Parc de Chartreuse / Pays Voironnais ». Cela implique de devenir autonome en énergie d'ici 2050, en augmentant la production d'énergie renouvelable et en baissant la consommation d'énergie. Volonté des élus de la CCCC de réfléchir à son implication dans la production d'énergie en interne (solaire, éolien, hydraulique, biomasse). Cela permettra au territoire de se positionner pour les défis futurs de la transition énergétique. Cet enjeu crucial est un formidable défi que nous relèverons tous ensemble.

A ce titre la CCCC, avec le Parc et le Pays Voironnais sont lauréats à l'appel à projet TEPCV (TEPOS pour la croissance verte) qui permettra de financer des investissements d'économie d'énergie.

L'objectif est aussi d'accompagner les habitants dans leurs travaux pour les économies d'énergie à l'instar de ce qui se fait avec la consultance architecturale.

- Equipements sportifs : il existe plusieurs équipements sportifs sur le territoire, avec des modes de gestion différents issus de l'histoire du territoire. Le projet de territoire permettra de définir quel mode d'organisation retenir pour chacun, de façon cohérente.
- Communication : la CCCC vient de mettre en service son site internet.

2. ACTUALITÉS ET INFORMATIONS

Présentation de Christophe Errouët, conseiller municipal à partir de la note « actualités automne 2016 » remise aux participants.

Les échanges en séance portent sur les points suivants :

AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU BOURG

- Tests pour la position des écluses (Route du Replat et RD au cimetière) : les participants sont satisfaits de ces aménagements. Cela permet de réduire la vitesse des véhicules.
- Devenir des bâtiments communaux vacants : les participants apprécient l'idée de créer des appartements sous forme d'habitat participatif dans l'ancienne école. Il est rappelé que le groupe de travail sur ce thème est ouvert à tous.

AUTRES INFOS

- La Poste met en place une maison de services au public avec 4 opérateurs : MSA, PÔLE EMPLOI, CARSAT ET CPAM. D'autre part, les horaires d'ouverture sont modifiés comme suit : Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.
- Accueil des migrants : l'installation de la famille Istrefi est très bien perçue.
- Projet de cantine en cuisine locale : le projet est reçu de façon très favorable. Un questionnaire sera diffusé aux parents d'élèves pour connaître leurs avis sur ce sujet. Les participants se demandent pourquoi ce projet n'est pas encore réalisé.

3. DIVERS

- **car scolaire** : la desserte des Claret se fait matin et soir après la desserte de St Même. Les habitants demandent s'il serait possible d'inverser matin ou soir de façon à ce que ça ne soit pas toujours les mêmes qui soient pénalisés.
- **éclairage public** : un participant fait un lien entre des vols récents aux Clarets et l'extinction nocturne. Le signaler à la mairie si ces vols persistent.

4. Thème, date et lieu du prochain conseil de hameaux

Date et lieu à fixer pour le conseil de hameaux du printemps 2017

Projet de territoire – Stratégie

Enjeu n°1 – L'identité du territoire, Un territoire de coopération(s)

→ Ambition 1 : Créer un territoire d'accueil, fluide et ouvert

- Construire un maillage complet pour les liaisons internes, tout en recherchant à diversifier les modes de déplacement
- Poursuivre l'équipement du territoire en moyens de communication efficaces (téléphonie, Internet, haut et très haut débit) sur l'ensemble du territoire
- Travailler sur les complémentarités internes au territoire (urbain / rural ; montagne / vallée ... ; implantation équilibrée des équipements, des services)
- Construire une architecture de pôles de vie / d'activité (« les polarités ») pour répondre aux besoins des différents bassins de vie
- Rénover et renforcer les structures et équipements (culturels, sportifs...)
- Maintenir une structure commerciale de proximité

→ Ambition 2 : Se faire connaître et reconnaître et développer les partenariats à l'extérieur

- Développer des lieux / des instances de partenariat institutionnels (espace d'échanges et de dialogue entre la CC Cœur de Chartreuse et ses territoires voisins institutionnels)
- Mettre en avant le territoire, ses produits, ses initiatives (culturelles, etc.) par la valorisation qu'il apporte aux territoires voisins (cadre de vie, « poumon vert »...) = principe de réciprocité

- Faire du « lobbying » Chartreuse à l'extérieur
- Renforcer le co-développement par des projets communs (touristiques, culturels, sportifs, économiques – plates-formes économiques ...; expérimentations sur des démarches innovantes...) avec les territoires voisins pour notamment renforcer les relations commerciales (ex : développement des circuits courts)
- Développer des partenariats (santé, déchets, enseignements, équipements...) sur des sujets où le territoire n'a pas une échelle suffisante pour travailler seul
- Organiser les mobilités

→ Ambition 3 : Créer/renforcer notre identité territoriale

- Conforter l'image du territoire en développant la marque Chartreuse, en lien notamment avec les socio-professionnels (image, attractivité ... bois, économie, tourisme...)
- Développer la communication interne (via médias, Internet ...) pour favoriser la connaissance au sein du territoire
- Inciter la population locale et les touristes à s'approprier et à s'investir dans la vie locale

Projet de territoire – Stratégie

Enjeu n°2 – La consolidation des spécificités économiques

→ Ambition 1 : Renforcer la capacité d'innovation et de réactivité du territoire

- Valoriser économiquement les ressources humaines et naturelles (dont énergétiques) de la Chartreuse pour innover
- Développer une veille économique par rapport aux évolutions de l'économie (entreprises, nouveaux produits, offres...)
- Disposer d'une capacité d'adaptation (offre d'accueil foncière, immobilière...) pour saisir des opportunités
- Développer des nouvelles formes de travail (via des réseaux performants) : espace de travail partagé, « grappe d'entreprises », regroupements d'acteurs...
- Promouvoir les formes de financement participatif (épargne locale...)
- Bâtir un pôle de référence en formation en lien avec une (ou des) spécificité(s) du territoire
- Réfléchir aux besoins locaux de formation (entreprises, demandeur d'emplois) et proposer des formations adaptées

→ Ambition 2 : Inscrire le développement économique dans les logiques de réseaux de territoire à l'échelle de la 4C et avec les territoires voisins (de proximité, voire plus lointains)

- Favoriser la transversalité et les échanges au sein et entre les secteurs d'activités
- Favoriser les démarches de mutualisation entre les entreprises
- Développer des outils pour la création d'entreprises (services communs, pépinière de l'entreprise, maison de l'entreprise...)

→ Ambition 3 : Valoriser, s'approprier, communiquer autour des atouts et de l'identité du territoire pour créer de l'attractivité

- Définir une stratégie de marketing territorial
- Mettre en valeur les savoir-faire / le potentiel (ressources humaines, activités économiques...)
- Mettre en réseau l'ensemble des acteurs économiques afin de valoriser les ressources du territoire

→ Ambition 4 : Créer et promouvoir une offre touristique dynamique et rayonnante

- Avoir une offre touristique 4 saisons
- Diversifier l'offre de tourisme d'hiver
- Diversifier les animations et les activités touristiques (dont l'agrotourisme, le petit patrimoine, l'histoire du territoire dans toutes ses facettes, dont le patrimoine spirituel...), tout en préservant les équilibres naturels existants (valeur ajoutée touristique paysagère) et en s'appuyant si possible sur les capacités locales (habitants...)
- Pérenniser, structurer et faire émerger les (des) pôles touristiques du territoire (« les locomotives touristiques ») : mise en réseau, déclinaison...
- Développer les capacités (qualité – montée en gamme - et quantité) d'hébergements touristiques
- Considérer la « culture » comme un des piliers concourant à l'activité économique du tourisme
- Promouvoir l'animation touristique et la Chartreuse
- Professionnaliser l'accueil touristique

Projet de territoire – Stratégie

Enjeu n°3 – La préservation et la valorisation des ressources naturelles locales

→ Ambition 1 : Préserver la qualité de vie et le maintien des paysages

- Intégrer sur une longue période l'impact de l'activité humaine sur les paysages (respect de la continuité des paysages)
- Avoir une politique paysagère sur l'ensemble du territoire (actions de recensement des secteurs, actions de réglementation – rappel des obligations d'entretiens - ...)
- Sensibiliser les acteurs à l'impact de leurs actions sur les paysages
- Exploiter le relief montagne (préservation des paysages...)
- Favoriser le pastoralisme pour entretenir les paysages

→ Ambition 2 : Promouvoir et encourager les activités économiques liées aux ressources naturelles locales

- Travailler sur les dispositifs de circuits courts agricoles et les intensifier
- Valoriser l'orientation vers une agriculture biologique et/ou raisonnée
- Préserver et valoriser les filières agro-alimentaires
- Avoir une réflexion stratégique globale autour de la filière bois (caractère « multifonctionnel » de la forêt, compétitivité des produits bois locaux)

→ Ambition 3 : Accompagner les politiques de gestion des espaces et des ressources (stratégie foncière à l'échelle du territoire)

- Mettre l'eau au cœur de la stratégie territoriale environnementale (maîtrise de l'eau tout en la partageant, vision globale de la gestion de l'eau, préservation de la qualité de l'eau...)

- Maîtriser l'urbanisation « sans l'étouffer » (notamment en matière de développement économique)
- Penser l'urbanisation à l'échelle du Cœur de Chartreuse
- Conserver le caractère « traditionnel » Chartreuse : définition de règles architecturales et énergétiques pour les rénovations et réhabilitations de bâtiments
- Organiser les conditions d'une agriculture pérenne et compétitive : le foncier agricole, les acteurs, les modes d'exploitation, la place du pastoralisme ...
- Définir une stratégie du foncier forestier

→ Ambition 4 : Mettre en œuvre une stratégie globale de transition énergétique

- Etre acteur sur le programme TEPOS porté par le Pnr de Chartreuse
- Etre dans l'exemplarité énergétique (collectivités locales...)
- Mettre en place une démarche globale autour des économies d'énergies (habitat durable, sensibilisation de la population...)
- Favoriser la mise aux normes des logements par rapport à la question énergétique
- Développer des modes de production d'énergies renouvelables (solaire, géothermie, bois énergie, énergie hydraulique, éoliens...)
- collectifs et individuels
- Doter le territoire d'équipements nécessaires au développement de véhicules (ou autres) électriques
- Identifier les besoins des habitants en terme de mobilité
- Limiter les déplacements des habitants vers l'extérieur en valorisant / rendant attractif les services et produits locaux

Projet de territoire – Stratégie

Enjeu n°4 – Le bien-être pour tous

→ Ambition 1 : Renforcer l'attractivité du territoire par la structuration, le développement et le maillage de l'offre de services

- Améliorer les réseaux numériques dans les communes
- Accompagner tous les publics sur l'accessibilité au numérique
- Développer des moyens de transports alternatifs pour sortir du territoire (transports en commun adaptés, covoiturage...)
- Définir une politique de mobilité interne au territoire (modes doux...)
- Maintenir le commerce de proximité
- Soutenir les initiatives culturelles
- Renforcer la diversification des formes de logements (semi-collectif, habitat partagé...)
- Préserver la mixité sociale dans les programmes d'habitat
- Favoriser le parcours résidentiel des ménages (dont l'accès au logement pour les jeunes)
- Renforcer l'offre de logements sociaux sur le territoire (avec une question d'équilibre territorial)
- Optimiser l'habitat existant (utilisation / accès à des logements privés non utilisés ou sous-utilisés)

→ Ambition 2 : Assurer un égal accès de tous aux services par des accompagnements dédiés

- Avoir une vision globale des besoins « sociaux » de l'ensemble des bassins de vie du territoire
- Travailler sur « l'accessibilité » de l'offre de soins (accès aux soins pour les jeunes, répartition géographique des professionnels de

- santé, l'accès aux services de garde et d'urgence sur le territoire, diversité des praticiens, déplacements...)
- Définir une politique « claire » en matière de développement des services de proximité à destination de tous les publics (petite-enfance, enfance...; séniors)
 - Mettre en place des instances de concertation et de coordination thématique, notamment pour faciliter la mutualisation
 - Maintenir les services publics et faciliter l'accès aux services des différents publics

→ Ambition 3 : Promouvoir l'implication des habitants dans les politiques publiques par la conception de nouvelles modalités d'expression et d'association des citoyens

- Réfléchir et renforcer les processus participatifs locaux
- Créer un Conseil économique, social et culturel local (cf. Conseil de développement)

→ Ambition 4 : Accompagner et soutenir les initiatives des associations du territoire

- Soutenir et consolider le tissu associatif (aides financières, mise à disposition de locaux, logistique...) dans un cadre défini et pérenne (visibilité à moyen terme pour les structures – convention pluri-annuelle - ...)
- Favoriser la mise en réseau des acteurs associatifs pour améliorer l'offre en développant un « pôle de coopération associatif » (démarches de mutualisation d'outils communs, locaux, véhicules...)